



21.95



## Dés herbant S.Rap. Gesal 800ml

Élimine rapidement les mauvaises herbes et les graminées entre les rangs de baies, de légumes, de fruits et de plantes ornementales.

Pesticide à utiliser avec précaution. Veuillez toujours lire l'étiquette et les informations sur le produit avant l'utilisation.

Numéro d'article 21544

### Mention de danger

Pictogrammes



Mention d'avertissement

Attention

Phrases H

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

### Caractéristiques du produit

Le dés herbant Gesal Super-Rapid concentré est un herbicide de contact à diluer. Il élimine rapidement les mauvaises herbes et les graminées entre les rangs de baies, de légumes, de fruits et de plantes d'ornement. Contient la matière active acide pélagronique.

**pour lutter contre**

Herbicide à large spectre

**Recommandé pour**

Jardin

**Saison**

printemps | été | automne

**Application**

Porter des lunettes de protection en appliquant le produit. Pulvériser minutieusement et de manière ciblée sur les mauvaises herbes et graminées. Il peut s'avérer nécessaire de répéter l'application si des mauvaises herbes pluriannuelles repoussent. Les plantes cultivées à côté ne doivent pas être touchées. Quatre traitements par an maximum. Application jusqu'au plus tard fin septembre. Traiter les mauvaises herbes et graminées sèches. Il ne doit pas pleuvoir au cours des 3 heures suivant le traitement. Semis ou plantation possible après 3 jours. Attention: ne pas utiliser dans le gazon.

**Vorsichtsmassnahmen**

Avertissement de danger: provoque une grave irritation oculaire. Respecter le mode d'emploi pour éviter tout risque pour les personnes et l'environnement. Consignes de sécurité: conserver hors de la portée des enfants. Ne pas déverser le produit ou jeter le récipient dans les eaux. Utiliser le produit phytosanitaire avec précaution. Toujours lire l'étiquette et les informations du produit avant utilisation.

**Entsorgung**

Ne pas réutiliser les récipients vides, mais les donner non nettoyés à l'enlèvement des ordures. Remettre les résidus de produit à la déchetterie communale, au point de collecte des produits toxiques

**Champ d'application**

Jardin